

*Initiatives ministérielles*

viendra s'ajouter à la taxe provinciale de vente au détail déjà existante, particulièrement ici en Ontario—et dans toutes les provinces sauf l'Alberta—qu'ils ne connaissent que trop bien à l'heure actuelle.

La TPS constituera également une nouvelle expérience pour les entreprises. Aujourd'hui, certaines entreprises perçoivent et versent la taxe de vente au détail, tandis que les fabricants ou les importateurs de produits manufacturés perçoivent et versent la taxe fédérale sur les ventes des fabricants. Mais il y a encore de nombreuses entreprises qui ne voient jamais directement les taxes actuelles, parce qu'elles n'achètent ni ne vendent jamais de produits taxés au détail et qu'elles ne fabriquent ou n'importent pas de produits manufacturés. Donc, cette taxe modifierait profondément la façon dont les recettes produites par la taxe de vente sont perçues au niveau fédéral.

Suivant le document technique du mois d'août, il est prévu que la TPS va rapporter 24 milliards en 1991, chiffre calculé pour le taux de 9 p. 100. Sur ce total, 18,5 milliards environ viendront remplacer les recettes perdues par la suppression de l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants, laquelle à l'horizon 1991 aurait été perçue au taux de 13,5 p. 100 sur la plupart des produits. Les 5,5 milliards restants seront ristournés aux contribuables d'une façon ou d'une autre. À ce dernier titre, l'élément le plus important sera constitué des crédits pour taxe de vente, qui seront grandement élargis. Le système actuel de crédits aurait coûté 1,2 milliard en 1991, tandis que les crédits proposés vont coûter environ 3,6 milliards. La différence, soit 2,4 milliards, va être financée par les recettes de la TPS. Enfin, deux milliards environ prélevés sur les recettes vont être transférés aux particuliers et aux provinces en raison des effets de la TPS sur le niveau des prix.

Il est prévu que l'adoption de la TPS va faire augmenter les prix d'environ 2,25 p. 100. Les 200 millions restants de recettes de la TPS doivent couvrir les frais administratifs nouveaux, par exemple l'embauchage d'environ 4 000 fonctionnaires pour appliquer la TPS.

Il y a de nombreux arguments pour et contre. D'après le plus récent sondage, 80 p. 100 des Canadiens disent qu'il y a plus de raisons de ne pas adopter la TPS qu'il y en a de l'adopter. Je répète que tous les Canadiens s'inquiètent du déficit et que tous les Canadiens seront heureux de trouver des moyens de le réduire, mais ce n'est pas

ainsi qu'il faut le faire. Voilà ce qu'ils disent. Ils le disent à qui mieux mieux, et il est grand temps de prêter l'oreille.

La thèse de l'absence d'incidence sur les recettes est encore affaiblie par le fait que le gouvernement fédéral reconnaît dans son projet de réforme de la taxe de vente les difficultés posées par l'érosion de l'assiette de la taxe sur les ventes des fabricants. Les 13,5 p. 100 de cette dernière risquent fort de se révéler insoutenables avec le temps. Ce n'est qu'une mesure provisoire en attendant la mise en place de la TPS.

On substitue de plus en plus les dépenses fiscales aux dépenses consacrées aux programmes et en interprétant libéralement le concept de non-incidence sur les recettes on peut les faire passer inaperçues, ce qui n'est pas possible avec les dépenses consacrées aux programmes. Quand il insiste sur la non-incidence de la réforme fiscale sur les recettes, le gouvernement soutient que le régime fiscal actuel cause des problèmes structureux qui doivent être réglés. En agissant ainsi, il confond malheureusement deux questions bien distinctes.

Examinons le cas de deux ménages, un qui est légalement marié et un qui est en cohabitation de fait. Le couple marié aurait droit à un seul crédit maximum de TPS de 550 dollars qui serait réduit en fonction du revenu familial. Dans l'autre cas, chaque membre du couple aurait droit à un crédit d'adulte qui serait réduit en fonction de son revenu individuel. Au lieu de commencer à diminuer à partir de 24 800 dollars de revenu total, comme pour le couple marié, leurs crédits ne baisseraient que lorsque leur revenu total atteindrait 49 600 dollars, si les deux adultes gagnaient le même salaire.

De plus, les membres du ménage de fait seraient traités comme deux célibataires. Ils auraient droit à deux crédits. Autrement dit, messieurs les députés, il est beaucoup plus avantageux au point de vue fiscal de vivre ensemble sans se marier que de vivre ensemble comme mari et femme. C'est scandaleux!

Nous savons aussi que le prix des maisons augmentera et que le logement est certainement le poste le plus coûteux du budget familial, qu'on soit locataire ou propriétaire. La TPS comprendrait une taxe de 9 p. 100 sur le prix d'achat d'une maison neuve auprès d'un promoteur immobilier. Elle pourrait donc faire monter les prix considérablement. Pour neutraliser cet impact, le gouvernement propose de donner une ristourne pouvant aller jusqu'à la moitié du montant dû au titre de la TPS, sous réserve des restrictions concernant le prix de la maison.